



PROCÈS VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2024

1- Assemblée Générale Ordinaire

87 personnes sont présentes ou représentées, le quorum est atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Le Président prononce un hommage à Jacqueline Braux, la mère d'Olivier Braux qui vient de nous quitter.

Anne Dussol fait le point des activités culturelles.

Alain Burger fait le point de l'action marseillaise, particulièrement les conférences « nous allons vous faire aimer l'opéra ».

En l'absence de Lysa Largeron, le Président évoque les activités des « Amis-jeunes » en précisant que ces activités doivent tenir compte de la spécificité de nos jeunes adhérents par rapport à leurs aînés.

Il évoque ensuite la question du local dont nous devons nous séparer en raison de son poids financier excessif ainsi que le CA du 22 mars 2024 l'a décidé.

Peter Curd fait un exposé sur la situation financière de l'exercice 2023 et Jean-Claude Langain (en l'absence d'Antoine Gravereaux retenu pour raison personnelle) fait un exposé sur le budget 2024 en soulignant que la date de résiliation du bail aura un effet sensible sur le résultat de 2024.

Vote des résolutions :

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2023 est approuvé à l'unanimité,
- Le rapport moral est approuvé à l'unanimité,
- Le rapport financier est approuvé à l'unanimité,

- Les mandats des administrateurs suivants :
 - Anne Dussol
 - Françoise Gautier
 - Olivier Braux
 - Armelle Brugeron
 - Denis Coutagne



- Jean-Pierre d'Estienne d'Orves
- Paul Meissonnier
- Henri Madelénat

Sont renouvelés pour quatre ans à l'unanimité.

- Il n'est pas procédé à l'élection de nouveaux membres du CA.
- L'assemblée donne quitus aux membres du CA, décision prise à l'unanimité.

Le Président conclut la séance en remerciant les membres du bureau, les membres du CA et toutes celles et ceux qui ont permis à l'association de maintenir et de d'accroître son dynamisme, particulièrement dans l'environnement difficile actuel.

2- Assemblée Générale Extraordinaire

87 personnes présentes ou représentées, le quorum est atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

Première délibération : changement de nom de l'association : par cohérence avec le changement de nom du festival, le nouveau nom de l'association devient : **Amis du Festival d'Aix-en-Provence**.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Deuxième délibération : du fait de la résiliation du bail du local dans le courant de l'année, le siège de l'association devra être modifié. L'assemblée décide à l'unanimité de déléguer au CA le choix d'un nouveau siège. Ce choix sera ratifié à la prochaine Assemblée Générale.

Le porteur d'un extrait certifié conforme de ce procès-verbal aura le pouvoir de procéder aux formalités administratives.

Le Président,



Henri Madelénat // Président
+33 (0)6 07 16 62 03

Site web : <https://amisdufestival-aix.org/>